



## **PROCES VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**22 février 2023**

*L'an deux mil vingt trois, le vingt deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 16/02/2023*

*Date d'affichage : 16/02/2023*

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Loren PARIS, Renaud MAURER, Frédéric LECLERCQ

**Secrétaire de séance** : Frédéric LECLERCQ

**Absente excusée** : Christine GRUERE-DUBREUIL

*Procuration de Christine GRUERE-DUBREUIL à Virginie LEGER*

---

#### **ORDRE DU JOUR**

- Projet Sous Bois de Noel et Belles Filles : suite du dossier – aménagement des terrains
- SICECO :
  - ✓ Projet d'adhésion à la compétence CEP suite à la visite des logements locatifs communaux
  - ✓ Point sur l'évolution des nouvelles prestations concernant « Equipements Electriques Collectifs »
- Tour de table sur le travail des commissions du Conseil et priorisation des projets à inscrire au budget 2023
- Point sur les assurances de la Commune
- Questions et informations diverses

---

#### **1°) Projet Sous Bois de Noel et Belles Filles : suite du dossier – aménagement des terrains**

Le Maire rappelle l'historique du dossier engagé depuis 2018 ainsi que les échanges de parcelles (Christophe Denis, Rémi Rollin, Régis Pavelot).

Remi Rollin, partie prenante au projet, en tant que responsable des bois & de la voirie, réexplique l'historique de la parcelle n° 337 ainsi que la parcelle « sans maître » n° 183.

Suivant les éléments présentés :

- 40 a sont exploitables
- Lecture des tableaux avec les surfaces et les prix
- Validation par Natura 2000
- Présentation de l'Arrêté Préfectoral du 12/05/2022 autorisant le défrichement. En compensation la Commune doit soit replanter 0,9 ha soit payer une indemnité d'un montant de 2 203,94 €. Délai de 5 ans pour exécuter les travaux.

Le Conseil souhaite 1 mois de réflexion et décidera au prochain Conseil Municipal de la suite du dossier.

Le Conseil se rendra sur le terrain avant la prise de décision et sa validation, la Commune paiera la taxe de défrichement.

## **2°) Transfert de nouvelles compétences au SICECO**

Délibération 03/23

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du SICECO dans le domaine du « Conseil en Énergie Partagé (CEP) » (pré-diagnostic énergétique des bâtiments, analyse annuelle des consommations, programmation pluriannuelle de travaux, suivi travaux, élaboration et suivi des contrats de maintenance, valorisation des travaux par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie CEE) relève maintenant d'une compétence spécifique (article 6.8).

Monsieur le Maire précise que le transfert de cette compétence au Syndicat et un suivi énergétique à jour permet à la Commune d'accéder au programme de subvention mis en place dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Afin que la Commune puisse travailler avec les services techniques du SICECO sur cette thématique, le Maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la Commune :

↳ Conseil en Énergie Partagé (CEP) (article 6.8)

En conséquence, après en avoir délibéré  
Vu les statuts du SICECO,  
Vu le rapport qui lui a été présenté,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs,

### **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres :**

- ✦ Décide de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante :
  - Conseil en Énergie Partagé (article 6.8)
- ✦ Décide d'engager avec le SICECO la mission d'analyse énergétique de son patrimoine dans le cadre de la convention ci-jointe
- ✦ Autorise, Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **3°) Présentation du « Fonds Vert »**

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Pascal Germain, responsable commission des bâtiments, ayant participé à la réunion de présentation du dispositif par les services de l'Etat, donne des précisions pour les projets pouvant concerner la Commune notamment la rénovation des bâtiments locatifs :

- ✓ Actions éligibles : permettre la rénovation énergétique des bâtiments communaux dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques d'une moyenne de 40 % de la consommation d'énergie finale
- ✓ Cumul possible avec la subvention DETR pour les projets qui le justifient dans la limite de 80 %

Le fonds vert sera reconduit pour 2024.

#### 4°) SICECO : point sur l'évolution des prestations

Julien Gauthey, en charge de l'éclairage, présente les évolutions du SICECO concernant les Equipements Electriques Collectifs :

- ✦ Réorganisation des tournées
- ✦ Prestations particulières : maintenance à la charge de la commune en cas de non-fonctionnement (points lumineux non indispensables « La Vierge » ne sont plus pris en compte par le SICECO
- ✦ Gestion de l'énergie (prix de l'électricité, réglages) : facture de l'éclairage public baisse prévue de 20 %. Tarif jaune augmentation jusqu'à 200 %. Les aides gouvernementales permettront d'atténuer cette hausse.
- ✦ Investissements : fonds de concours, nouvelle doctrine travaux neufs : classement des points lumineux

#### 5°) Commissions Communales

##### Commission des bâtiments

Pascal Germain informe que suite aux réunions en commission :

- ✦ André, cantonnier, a installé les manivelles des volets du logement de l'école
- ✦ Recherche d'un artisan pour la fuite dans la cuisine du logement de l'école
- ✦ Projet de mise en place du règlement de l'occupation de l'espace de l'école

##### Commission des manifestations

Virginie Leger informe que suite aux réunions en commission :

- ✦ 13 mai inauguration de l'espace Graeme Allwright : animation gratuite, prévoir apéritif
- ✦ 1 & 2 avril course plateau de Frétille : arrêté de circulation pour fermer la circulation durant la course
- ✦ 2 mars : réunion
- ✦ avec l'ensemble des associations du village pour organiser les manifestations sur le village notamment le 14/07

##### Commission voirie

Rémi Rollin informe que suite aux réunions en commission :

- ✦ Rue de Vergy : prévoir la réfection du caniveau, montant estimé 1 500 € à 2 000 €
- ✦ Prévoir du « Point à Temps » dans certaines rues

##### Commission environnement/bois

Hervé Dumoulin informe que suite aux réunions en commission :

- ✦ Envisager les plantations d'arbres fruitiers vers le cèdre
- ✦ Les affouages sont en cours

#### 6°) Informations diverses

- ✦ Devis pour « cimaises » autour de la salle Louis Pavelot : 1 764 € HT
- ✦ Pierres portail du jardin : devis 2 300 € HT
- ✦ Accord de principe pour qu'un camion pizzas s'installe place de la gare

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h30.*